



Note de synthèse Conseil Municipal du 27 Novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi vingt-sept novembre à 19h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Christian POISSANT.

Nombre de membres en exercice : 14

Date de convocation du conseil municipal : le 17 novembre 2023

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Christian POISSANT, Philippe FREMONT, Marie-Claude LOQUET BENAÏOUN, Gil GUILBERT, Aurélie GERVAIS, Olivier LESUEUR, Corinne BUQUET, Romain PLASSART, Magali POMPILI, Adem COLAK, Raphaëlle KRÉBILL, Alain LACAÏLLE

Absentes :

Jacqueline HORN, procuration donnée à Christian POISSANT
Anne BERSOULT

Secrétaire de séance : Corinne BUQUET

1. Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal

Approuvé à l'unanimité

2. Subvention Duo de Montigny

Monsieur informe le conseil municipal que le Département nous a versé une subvention de 500€ pour la course « Duo de Montigny » qui a eu lieu le 9 septembre 2023.

L'Association du Running club étant l'organisatrice, le Maire demande à ses conseillers de bien vouloir reverser ce montant à l'association.

➔ Unanimité

3. Subvention école classe découverte

Le Maire fait part du projet de classe découverte à La Bourboule pour les enfants des classes de CM2 (Mme Becsangèle) et CM1-CM2 (Mme Toupin), soit 42 enfants (20 Montignais et 20 Vespaliens et 2 hors commune).
Lieu et date du séjour : LA BOURGOULE du 21 au 27 janvier 2024.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention à la Coopérative scolaire de l'école de Montigny d'un montant de 4 000 € pour le séjour.

4. Rémunération animateur centre de Loisirs MODIFICATION DE CONTRATS D'ENGAGEMENT EDUCATIF

Monsieur le Maire informe les conseillers de la nécessité de modifier les conditions de rémunération des animateurs du centre de loisirs recrutés dans le cadre de contrats d'engagement éducatif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier les conditions de rémunérations et de les passer de 58€ Brut à 70 € Brut par jour travaillé.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2020/061 du 15 octobre 2020.



5. Prime pouvoir d'achat

Le conseil municipal a décidé d'accorder la prime pouvoir d'achat (à hauteur de 75% des plafonds fixés par décret) aux agents municipaux et propose de soumettre le projet de délibération au Comité social territorial. Le sujet sera ensuite soumis au vote définitif des conseillers.

6. Encaissement chèque 40€ Rex Rotary

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que notre prestataire Rex Rotary nous a envoyé un chèque de 40 € correspondant au remboursement de la consigne de Toner
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le chèque de la société Rex Rotary.

7. Commissions municipales : modification des membres

Suite à la modification du tableau du conseil municipal et de la présence de nouveaux élus, Monsieur Le Maire propose de modifier l'article 3 de la délibération 2020-026 du 23 mai 2020 et de modifier les membres des commissions.

Cf annexe

➔ Unanimité

8. Modification de la convention médiathèque

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec la ville de Canteleu en date du 1^{er} juillet 2002, permettant aux Montignais de moins de 25 ans de bénéficier du tarif cantilien pour l'adhésion à la médiathèque de l'Espace Culturel François Mitterrand. Et par délibération du 23 mai 2022, le conseil municipal a décidé de prendre en charge l'intégralité de la différence de tarification.

Il est demandé d'étendre la convention à l'ensemble de la population et de la limiter à deux par foyer soit un accès adulte et un accès enfant.

Le conseil à 1 voix contre et 12 voix pour, décide d'étendre la convention à l'ensemble de la population et de la limiter à deux par foyer, soit un accès adulte et un accès enfant et autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec la commune de Canteleu.

9. Convention SNPA

Monsieur le Maire rappelle que la gestion des animaux errants relève d'une mission de service public qui incombe à la commune,

Il rappelle la délibération du 21 septembre 2021 autorisant la signature d'une convention avec la Société Normande de Protection aux Animaux sise 7 bis allée Jacques Maury, Iles Lacroix à Rouen.

La SNPA nous a informé de la modification des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024.

La convention est ainsi établie selon les modalités suivantes :

- Les chiens et chats recueillis seront hébergés pendant un délai légal de huit jours ouvrés.
- Les frais d'hébergement s'élèvent à 25 € TTC par jour pour un chat et à 35€ TTC par jour pour un chien (au lieu de 10€ TTC).
- Les frais seront facturés aux propriétaires des animaux. Toutefois, dans l'éventualité où la SNPA ne parviendrait pas à identifier lesdits propriétaires, la commune se substituerait alors à ces derniers dans la limite du délai légal de huit jours ouvrés.
- La convention est établie pour une durée d'un an et pourra être renouvelée par tacite reconduction dans la limite de cinq années.

➔ 1 abstention, 12 voix pour



10. Renouvellement contrat d'exploitation et d'entretien du réseau et des installations techniques d'assainissement des eaux usées

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que notre contrat d'exploitation et d'entretien du réseau assainissement des eaux usées conclu avec la société Eaux de Normandie arrive à échéance au 31 décembre 2023.

Après avoir étudié la nouvelle proposition de contrat, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de la société Eaux de Normandie, sise 37 Rue Raymond Duflo à Maromme, pour un montant total du marché 19 755 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prestations de services ainsi que les devis qui seront présentés pour les prestations restant à la charge de la collectivité.

11. Programme 2024 SDE76

Reporté en janvier après concertation de la commission

12. Mise en place marché 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à une abstention et 12 abstentions décide de ne pas renouveler le marché pour les années suivantes.

13. Questions diverses

Adem fait part de l'installation du CMJ de La Vaupalière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h32

